

Procès-Verbal - Séance du 14 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 14 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1er adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. POUESSEL, Mme LE SAUTER-LE BEL, M. BROGARD, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, M. OUTIN, Mme GRU, M. KERVICHE, Mme GUERRET, M. CASTILLON, Mme TREGOUET conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
10 Octobre 2014

Nombre de membres:

en exercice : 19
présents : 18
procurations : 1
votants : 19

Absents excusés :

M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, qui donne pouvoir à M. GICQUELLO

Secrétaire de séance: M. Jean-Marc OUTIN a été élu secrétaire de séance

◆ 2014 – 10 – 01 – Décision modificative n°1 au budget Principal

Après présentation des chiffres, le conseil municipal, à la majorité (abstentions de Mmes Guerret, Tréguët et de M. Castillon), approuve la décision modificative n° 1 établie ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
023		Virement à la section d'investissement	2 998,59
042	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	24 200,00
011	6225	Indemnités	220,00
	6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	2 095,00
	6238	Publicité, publication et relations publiques divers	2 225,00
	6257	Réceptions	5 634,00
012	6218	Autre personnel extérieur	19 250,00
	6336	Cotisations CDG-CNFPT	230,00
	6338	Autres impôts et taxes	120,00
	6411	Titulaires	10 512,00
	6413	Auxiliaires	1 050,00
	64162	Emplois d'avenir et CAE	16 700,00
	6451	Urssaf	2 000,00
	6453	Retraites	2 000,00
	6454	Assédic	1 300,00
	6455	Assurance personnel	2 348,00
65	6534	Elus sécurité sociale	29,00
022		Dépenses imprévues	- 33 331,15
			59 580,44 €

Recettes de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
042	777	Quote part subvention d'investissement	2 998,59
64	6419	Remboursement frais de personnel	13 168,27
70	703881	Redevances camping	7 000,00
	7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	25 000,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation	2 000,00
	74718	Autres	9 413,58
			59 580,44 €

Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation article	Montant
127	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	846,05
	2184	Mobilier	12 488,35
	2158	Autres installations matériels et outillages techniques	1 065,60
128	2188	Autres immobilisations corporelles	2 381,00
17	2188	Autres immobilisations corporelles	7 000,00
53	2313	Constructions	81 132,00
225	2051	Concessions et droits similaires, licences, logiciel	3 465,60
040	13912	Subvention d'équipement Région	1 547,74
	13913	Subvention d'équipement Département	1 450,85
127	2182	Matériel de transport	- 14 400,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 857,20
			94 119,99 €

Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	2 998,59
042	4962	Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs	24 200,00
53	1641	Capital emprunt	66 921,40
			94 119,99 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 01 :

Gérard Castillon a demandé si le point avait été fait sur les recettes du camping.

Il lui a répondu qu'effectivement les recettes du camping ont été supérieures aux prévisions du BP. Cette information n'était pas connue lors de la réunion de la commission des finances.

Gérard Castillon et Michelle Tréguët ont demandé si une prospective avait été réalisée pour mesurer l'impact des recrutements de personnel embauché sous contrat aidé quand les aides de l'Etat ne seront plus versées.

Bruno Gicquello a indiqué que ces contrats aidés à 85 % permettent à la fois d'assurer une certaine solidarité avec des personnes en difficulté de recherche d'emploi notamment les ex salariés de l'entreprise Doux tout en améliorant le service rendu à la population.

En ce qui concerne la personne recrutée sous le statut de contrat d'avenir, tout se passe bien à la satisfaction des associations et du Groupe scolaire public.

Un tarif horaire de mise à disposition est à l'étude et sera proposé au vote du prochain conseil municipal. Les associations ont été informées de cette facturation qui interviendra en fin d'année sportive.

◆ 2014 – 10 – 02 – Subvention exceptionnelle à l'UCAM

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Malestroit dans le cadre de l'organisation du Forum des associations (bons d'achat).

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 02 :

Néant

◆ 2014 – 10 – 03 – Subvention exceptionnelle à l'association Syndicat d'Initiatives du Pays de Malestroit

Madame Jean BROOK, présidente de l'association et donc intéressée à l'affaire, est sortie de la salle pendant le vote.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association "Syndicat d'Initiatives du Pays de Malestroit".

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 03 :

Madame Jean BROOK, présidente de l'association Syndicat d'Initiatives a donné des précisions sur le concert.

Michelle Trégouët a demandé quels étaient les critères d'attribution des subventions exceptionnelles.

Carole Blanco-Hercelin a expliqué que les demandes faites obligatoirement par courrier étaient étudiées au cas par cas.

Il a été également précisé que des enveloppes sont prévues lors de l'établissement du budget (Sport, culture, divers). Les subventions exceptionnelles sont attribuées dans le respect des crédits prévus dans ces enveloppes.

◆ 2014 – 10 – 04 – Taxe d'aménagement

Carole Blanco-Hercelin rappelle que la taxe d'aménagement mise en place par la loi du 29 décembre 2010 a été instituée par décision du conseil municipal du 29 novembre 2011.

Des exonérations sont prévues dans le cadre de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.

La loi de finances pour 2014 a modifié le système d'exonérations facultatives.

D'une part l'exonération des locaux à usage industriel est étendue aux locaux à usage artisanal.

A Malestroit les locaux industriels n'étaient pas exonérés par la délibération du 29 novembre 2011 instituant la taxe.

D'autre part il est possible maintenant d'exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Une note explicative jointe à la convocation explique que, pour être applicable au 1^{er} janvier 2015, la délibération doit être prise avant le 30 novembre 2014.

Cependant, un courrier de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) reçu en mairie le 10 octobre précise que, non seulement les nouvelles exonérations doivent faire l'objet d'une délibération mais que le conseil municipal doit aussi se prononcer sur l'ensemble des paramètres de cette taxe d'aménagement, à savoir, le taux, les périmètres et les exonérations.

Il a donc été convenu, compte tenu de cet élément nouveau, que le conseil ne pouvait pas se prononcer lors de cette séance sans étude approfondie en commission.

Elle propose donc de convoquer une réunion conjointe des commissions " finances " et "urbanisme" pour faire le point sur ce dossier et donner un avis pour une décision à prendre lors de notre séance du 18 novembre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter à la séance du 18 novembre la décision concernant la taxe d'aménagement après étude en commissions Urbanisme et Finances.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 04 :

Néant

◆ **2014 – 10 – 05 – Documents d'urbanisme : avis sur la révision**

Monsieur le Maire expose que l'exécutif estime qu'il serait bon d'étudier la possibilité de réviser le Plan Local d'Urbanisme pour rectifier certains choix d'urbanisation ou modifier des aspects réglementaires trop contraignants.

D'autre part, la perspective proche de l'établissement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au niveau du Pays de Ploërmel nécessite de mettre à jour ce document car le SCOT figera les choix des PLU existants.

La commission d'urbanisme pourrait, en lien avec les services de l'Etat de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), faire le recensement, dans un premier temps, des objectifs de révision du PLU permettant au conseil municipal de déterminer le périmètre de cette révision. En fonction des résultats de cette étude préliminaire, le conseil municipal pourrait décider de la procédure à retenir, révision ou modifications.

La commission d'urbanisme pourra aussi étudier le remplacement obligatoire de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager) actuelle par l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Le 14 juillet 2016, si l'AVAP n'a pas été validée, la ZPPAUP ne sera plus applicable et les contraintes d'urbanisme liées aux monuments classés et inscrits seront celles de droit commun, à savoir, un rayon de 500 m autour de chaque monument protégé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à l'ordre du jour de la commission "Urbanisme" élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal, la révision du PLU et la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 05 :

Evelyne Guerret demande que la commission "urbanisme" soit ouverte sur ce sujet à l'ensemble des conseillers municipaux.

Bruno Gicquello explique que c'est la proposition qu'il avait prévu de faire au conseil en accord avec Alain Brogard, conseiller délégué aux travaux et à l'urbanisme.

◆ **2014 – 10 – 06 – Syndicat d'eau :** avis sur le rapport annuel de gestion de l'eau

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit valider chaque année le rapport annuel du service de l'eau potable, l'afficher en Mairie et le publier au recueil des actes administratifs de la Commune.

Les documents du Syndicat d'eau ont été transmis par mail.

Après la présentation du rapport par Jean-Marc Outin, délégué auprès du Syndicat d'eau, le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver à l'unanimité le rapport annuel de gestion de l'eau.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 06 :

Néant

◆ **2014 – 10 – 07 – Signalétique communale**

Monsieur le Maire expose que la signalétique dans Malestroit n'est plus adaptée.

Les indications, notamment pour les commerces et les services publics, doivent être actualisées.

Il convient donc d'apporter des améliorations sans pour cela tout refaire comme le préconise l'étude qui avait été réalisée lors du précédent mandat.

Il propose donc que la commission "Travaux – Urbanisme" prenne connaissance de cette étude et fasse des propositions d'adaptations à prendre en compte à un coût raisonnable dans le prochain budget.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 10 – 07 :

Néant

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Fermeture du camping municipal

Agnès Havart trouve dommage que le camping ferme le 15 septembre alors que l'arrière-saison a été belle et que les visiteurs ne pouvaient pas être accueillis.

Bruno Gicquello explique que les dates d'ouverture du camping sont fixées par le Préfet pour toutes les communes du bassin de l'Oust dans le cadre du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) du 1^{er} avril au 15 septembre.

En accord avec le conseil municipal, il va demander une dérogation au Préfet pour une fermeture au 30 octobre de chaque année.

- Accueil des camping-cars

Agnès Havart estime que les camping-caristes ont l'eau gratuite et qu'il faudrait prévoir un tarif pour ce service.

Un débat a ensuite permis de dégager le pour et le contre de cette tarification.

D'une part, en raison du coût d'installation du système de borne payante et de sa maintenance.

D'autre part, parce que les aires de camping-cars pallient le déficit en structure d'accueil et que la gratuité accentue la notion d'accueil et est donc très bonne pour l'image de Malestroit et pour les retombées au niveau du commerce malestroyen.

Il est convenu que la commission "tourisme" va reprendre le débat après avoir collecté des renseignements sur les coûts d'investissement et de fonctionnement des aménagements payants.

Elagage

A une question de Michelle Le Sauter-Le Bel, Alain Brogard indique que des élagages seront effectués comme chaque année pendant la période d'hiver.

Claustras dans les pavillons derrière le foyer-logement

Odile Oger demande quand seront enlevés les claustras qui avaient été installés pour séparer les jardins des pavillons.

Bruno Gicquello précise que ce travail sera fait pendant l'hiver par les services techniques qui auront une charge de travail moins lourde que pendant l'été.

Illuminations

Evelyne Guerret demande des précisions sur l'installation d'illuminations et sur le marché de Noël.

Catherine Le Lièvre détaille le programme des illuminations et indique que 2 ou 3 chalets pourraient être installés à côté de 20 barnums.

Musée de la Résistance

Gérard Castillon demande où en est le dossier de transfert du Musée de la Résistance à la CCVOL.

Bruno Gicquello indique que ce point va être débattu à la fin de la réunion, hors séance publique, puisque ce dossier ne nécessite pas de vote du conseil municipal.

Site internet

Evelyne Guerret signale que le site de la commune n'est pas à jour.

Bruno Gicquello précise que ce site est actuellement en refonte totale.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.